

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Date de convocation :

30/11/2023

Date d'affichage :

30/11/2023

Numéro : 56/2023

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU.

**Absents excusés représentés** : Xavier PETIT (M. ALBENGE) - Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT) – Kadour SAMET (B. DELBRUEL).

**Absent non excusé** : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Bénédicte CATHALAU

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE**  
**LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS ET**  
**LE CCAS DE LESCURE D'ALBIGEOIS**  
**POUR LA PREPARATION DES REPAS**

Le CCAS de Lescure d'Albigeois est gestionnaire d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD « Les Charmilles »). Cet EHPAD dispose d'une cuisine et de personnel dédié à la préparation des repas servis aux résidents.

Pour répondre à la volonté de l'équipe municipale d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants usagers de la restauration scolaire, à compter du 8 janvier 2024, les repas jusqu'alors fournis par un prestataire en liaison froide seront désormais préparés à la cuisine du groupe scolaire.

Au fil du projet, la création d'une équipe mutualisée restauration scolaire/EHPAD, est apparue évidente afin de garantir une meilleure organisation des services (passage en journée continue, facilités de remplacement) ainsi que leur montée en compétences (techniques, qualité de production et sécurité alimentaire) tant à la restauration scolaire qu'à l'EHPAD.

Les circuits courts et l'alimentation locale au service d'une production culinaire à base de produits bruts et de saison sont au cœur de ce projet de mutualisation sous la responsabilité d'un chef gérant.

Pour ce faire, des travaux de restructuration de la cuisine scolaire ont été mis en œuvre et un chef gérant a été recruté par l'EHPAD afin d'encadrer cette équipe cuisine mutualisée comprenant les agents de la restauration scolaire et ceux de l'EHPAD qui seront mis à disposition des deux entités.

Afin de faciliter les achats et de bénéficier de meilleures conditions tarifaires liées au volume, toutes les commandes de denrées seront effectuées par l'EHPAD. Celles nécessaires à l'élaboration des repas de la restauration scolaire seront remboursées par la commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer une convention permettant à la commune de Lescure-d'Albigeois et au CCAS de Lescure-d'Albigeois une mise à disposition des moyens humains, matériels et de fournitures entre la commune et le CCAS et notamment de définir les modalités :

- de prise en charge de la part des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas scolaires,
- de mise à disposition et de remboursement au CCAS par la commune de la quote-part du salaire des agents dédiés à la restauration scolaire,
- de la quote-part administrative du traitement des factures supplémentaires engendrées par les commandes liées à la restauration scolaire

- de la blanchisserie des vêtements de travail de l'équipe restauration scolaire
- de mise à disposition du véhicule de l'EHPAD pour les transferts éventuels des containers
- de mise à disposition du personnel de la mairie au profit du C.C.A.S. en cas d'absence et dans le but de maintenir la continuité du service à l'E.H.P.A.D.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de mise à disposition de services entre la commune de Lescure-d'Albigeois et le CCAS de Lescure-d'Albigeois pour la préparation des repas tel que décrit ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le projet de convention à conclure avec le CCAS de Lescure-d'Albigeois,
- **D'AUTORISER** Madame Marie LACAN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse, à signer la convention en question.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le présent exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition de services entre la commune de Lescure-d'Albigeois et le CCAS de Lescure-d'Albigeois pour la préparation des repas tel que décrit ci-dessus,
- **APPROUVE** le projet de convention à conclure entre la commune de Lescure-d'Albigeois et le CCAS de Lescure-d'Albigeois tel que joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame Marie LACAN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse à signer la convention en question.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITE ABSOLUE : 3 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**  
**Elisabeth CLAVERIE**



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*